

VOTATION citoyenne

Droit de vote pour tous

Agir pour que les étrangers votent dès 2008

Ce sont 120 000 personnes qui ont participé à la dernière opération « Votation citoyenne » et aux référendums organisés dans certaines communes de l'Île-de-France sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

Ce succès de la mobilisation militante est bien la preuve qu'il existe un profond sentiment d'injustice dans la population qui aspire à l'égalité de tous les citoyens de ce pays et qu'accorder le droit de vote aux résidents étrangers est une idée qui avance.

Tous les sondages en témoignent, la population est de plus en plus favorable au droit de vote des résidents étrangers : 37% quand il s'agit de participation aux élections présidentielles, 41-43% pour les législatives, autour de 50% pour les municipales et européennes, et 63 % pour les seules municipales.

Les réponses à un courrier envoyé par le collectif « Votation citoyenne » permettent de constater que la majorité des partis politiques du pays est aussi favorable à ce nouveau pas vers un suffrage réellement universel, vers une citoyenneté attachée à

la résidence. Si l'on s'en tient aux seuls présents à l'Assemblée nationale, le PC et les Verts sont favorables au droit de vote à toutes les élections, le PS et l'UDF aux élections locales, le PRG aux élections municipales, et l'UMP considère qu'il faut ouvrir le débat sur les élections municipales en vue de favoriser l'intégration.



Que faut-il en conclure ? Qu'il n'y a plus, dans l'arc parlementaire, d'opposition de principe, que toutes les objections soulevées jusque-là n'étaient pas valables ? Nous le savions. Cela est maintenant reconnu par la majorité des forces politiques. Nous nous en réjouissons.

C'est parce que nous attendons maintenant des réponses concrètes que nous nous adressons aux candidats à l'élection présidentielle et aux partis politiques.

Le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers étant reconnu comme une revendication légitime pour la démocratie en France, nous leur demandons solennellement quels engagements précis sont-ils prêts à prendre, pour quelles élections, selon quelle procédure, pour quelle date ?

Les résidents étrangers doivent pouvoir voter dès 2008 aux élections municipales.

Octobre 2006 : succès de la troisième opération « Votation citoyenne »

Du 16 au 22 octobre 2006, le collectif national « Votation citoyenne » a organisé dans 102 villes de France sa troisième opération.

Comme en 2002 et en 2005, dans les mairies, dans les locaux associatifs et sur les marchés, les collectifs locaux ont proposé à la population de déposer dans une urne un bulletin répon-

dant par « oui » ou par « non » à la question : « Etes-vous pour la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales ? »

Au cours de ces trois éditions, 167 villes ont participé : 113 villes l'ont organisé une fois, 33 deux fois. 21 villes y ont participé lors des 3 éditions.

En 2002, 38 108 personnes avaient déposé un bulletin. Ce nombre avait presque doublé en 2005 (66 347) et atteignait 81 769 en 2006.

Tableau 1 - Résultats comparatifs des « Votation citoyenne » 2002, 2005 et 2006

	Nombre total de votants	Oui	% Oui	Non	% Non	Blancs ou nuls	% Blancs ou nuls
2002	38 108	35 167	92,28 %	2 858	7,49 %	83	0,22 %
2005	66 347	60 271	90,83%	5 765	8,69%	311	0,46 %
2006	81 769	74 667	91,20 %	6 663	8,2 %	439	0,60 %

Cette importante progression de la participation, 6 mois avant des élections décisives, témoigne de la mobilisation des militants et de la population en faveur du droit de vote et d'éligibilité.

Référendums sur le droit de vote des résidents étrangers non communautaires

Depuis le début de l'année 2006, plusieurs maires ont organisé des référendums pour demander à leurs administrés s'ils étaient pour ou contre le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires aux élections locales. Ces référendums ont eu lieu dans des communes de l'Ile-de-France à fort peuplement étranger ou d'origine étrangère. Dans deux communes, il leur a aussi été demandé s'ils étaient pour l'extension du droit de vote à toutes les élections (locales, nationales, européennes).

Dans ces scrutins, les partis ont été invités, comme lors des élections ou des référendums nationaux, à faire connaître leur point de vue à la population.

Ces référendums, seulement consultatifs, ont été déclarés illégaux par les tribunaux administratifs. Ils ont cependant mobilisé de 10 à 34% des électeurs. Le « oui » l'a emporté largement de 53 à 88% selon les communes. Le pourcentage des réponses favorables était moindre quand la question portait sur toutes les élections (57,4 % contre 65,91 % à Stains, 83,5 % contre 88,72 % à Bobigny).

Une conséquence positive de ce scrutin est l'inscription sur les listes électorales de personnes, jeunes ou moins jeunes, qui n'étaient pas inscrites jusque-là. Elles pourront participer aux importantes élections qui auront lieu en 2007 (présidentielle et législatives), 2008 (locales), 2009 (européennes).

Tableau 2 - Résultats des référendums portant sur le droit de vote des résidents étrangers non communautaires pour les élections locales

Elections locales	Date	Participation	Votants	Nuls	Exprimés	OUI	%	Non	%
Saint-Denis	26/03/2006	30,99 %	11 136	175	10 961	7 027	64,11 %	3 934	35,89 %
Stains	21/05/2006	18,27 %	2 957	65	2 892	1 906	65,91 %	986	34,09 %
Blanc-Mesnil	18/06/2006	11,3 %	2 491	20	2 471	1 619	65,52 %	852	34,48 %
Aubervilliers	24/06/2006	10,29 %	2 637	20	2 617	1 901	72,09 %	716	27,15 %
La Courneuve	01/10/2006	26,34 %	3 644	41	3 605	1 942	53,87 %	1 663	46,13 %
Bobigny	06-12/11/06		7 251			6 326	88,72 %		
Gennevilliers	12/11/2006	34,41 %	7 135	109	7 026	4 035	57,43 %	2 991	42,57 %

Tableau 3 - Résultats des référendums portant sur le droit de vote des résidents étrangers non communautaires pour toutes les élections

Toutes élections	Date	Participation	Votants	Nuls	Exprimés	OUI	%	Non	%
Stains	21/05/2006	18,27 %	2 957	84	2 873	1 649	57,40 %	1 224	42,60 %
Bobigny	06-12/11/06					5 934	83,50 %		



Eclairage

Etat du droit de vote et d'éligibilité dans l'Union européenne

	Pays ayant donné le droit de vote	Pays n'ayant pas donné le droit de vote
Droit de vote avec éligibilité	Danemark, Finlande, Irlande, Lituanie, Pays-Bas, Slovénie, Suède	Allemagne, Autriche, Chypre, France, Grèce, Italie, Lettonie, Pologne
Droit de vote sans éligibilité	Belgique, Estonie, Hongrie, Luxembourg, Slovaquie	
Sous condition de réciprocité	Espagne, Malte, Portugal, République Tchèque	
Droit de vote à toutes les élections aux ressortissants des 51 pays membres du Commonwealth	Royaume-Uni	

Des sondages favorables

Les sondages sur le droit de vote des étrangers ont été nombreux ces dernières années, preuve que le sujet est resté d'actualité même si les partis politiques s'en étaient, pour la plupart, quelque peu désintéressés. La comparaison de ces sondages n'est pas facile car les questions diffèrent sur le type d'élection, l'éligibilité, les conditions de durée de résidence... Dans ce contexte, l'évolution des résultats des mêmes sondages réalisés chaque année apporte plus d'enseignements que les sondages ponctuels.

I- Plus de 60% des sondés favorables au droit de vote des étrangers aux élections municipales

a) Les sondages ponctuels

En ce qui concerne le vote aux municipales, l'opinion y est majoritairement favorable depuis sept ans et actuellement, à plus de 60 %.

Tableau 4 – Résultats des sondages sur la participation des étrangers aux élections municipales

Date	Avis favorable	Conditions de résidence	Médias	Institut de sondage
Mars 1995	39 %	5 ans	Radio Classique FM	SOFRES
Mai 1998	32 %	« un certain temps »	Le Figaro Magazine	SOFRES
Octobre 1999	65 %	pas de conditions	Fondation de Venise	TMO
Mai 2000	45 %	« plusieurs années »	Marianne	IPSOS
Avril 2002	57 %	5 ans	Le Monde	CECOP
Octobre 2005	63 %	Après 10 ans de résidence	Journal du Dimanche (JDD)	IFOP
Novembre 2005	65 %	Après 10 ans de résidence	France 3	TMO
Décembre 2006	63 %	Synthèse de 28 enquêtes		IFOP

b) Les sondages commandés par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme sur le racisme qui comportent une question sur le droit de vote des étrangers

De 1990 à 1998, la question posée était : « accepter le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers résidant en France depuis un certain temps vous paraît-il utile ou pas utile pour lutter contre le racisme ? ».

Depuis 1999, la question posée porte sur l'accord ou le désaccord à l'énoncé : « il faudrait donner le droit de vote aux élec-

tions municipales pour les étrangers non européens résidant en France depuis un certain temps ».

De 1990 à 1998, les opinions en faveur de l'utilité du droit de vote des étrangers ont évolué de manière assez régulière : elles sont passées de 35% à 52%.

Même évolution, de 39% en 1999 à 56% en 2004, pour les personnes favorables au droit de vote des étrangers. Mais en novembre 2005, ce pourcentage est descendu à 43%, (sondages réalisés successivement par CSA, Louis Harris et BVA).

2 - Les sondages sur le droit de vote aux élections municipales et européennes

La *Lettre de la Citoyenneté* publie régulièrement des sondages sur le droit de vote en France. La question est, à chaque fois, la même, et porte sur la participation des étrangers non communautaires aux élections municipales et européennes. Les résultats de cette année ont été publiés dans son n°84 de novembre-décembre 2006.

Tableau 5 : Résultats des sondages de la Lettre de la Citoyenneté de 1994 à 2006 (CSA)

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2001	2002	2003	2005	2006
Opposés (%)	63 %	66 %	69 %	53 %	51 %	45 %	57 %	40 %	38 %	52 %	48 %
Favorables (%)	32 %	30 %	28 %	39 %	44 %	52 %	40 %	54 %	57 %	45 %	50 %

Ces résultats sont désormais favorables au droit de vote. Avec une sensibilité aux événements : chute des réponses favorables après les attentats de New York (2001) et de Madrid (2005).

3 - Les sondages sur les autres élections

En ce qui concerne les élections législatives et présidentielles, dans les sondages réalisés pour la *Lettre de la Citoyenneté* (CSA) en 1999 et 2006, une minorité importante, autour de 40% s'y est déclarée favorable, sans qu'aucune campagne d'opinion n'ait été menée en faveur de ce droit.

La presse et « Votation citoyenne »

Dès 2002, la presse, tant nationale que régionale, s'est faite l'écho de « Votation citoyenne ». Est remarquable la progression importante du nombre d'articles à chaque édition. Nous avons pu recenser 34 articles publiés en 2002, 114 en 2005 et 159 en 2006. Cette progression est effective, sur toute la presse nationale et régionale, avec une répercussion de plus en plus forte dans la presse quotidienne régionale (PQR), dont le nombre d'articles passe de 19 en 2002 à 124 en 2006.

Pour illustrer cette évolution, nous avons choisi quelques titres pour l'année 2006.

L'évènement est ainsi annoncé :

- > « Etrangers : Mobilisations pour le droit de vote », *l'Humanité* (04/12/2006)
- > « Vote citoyen », *Direct Soir* (04/12/2006)
- > « Un référendum " citoyen " sur le droit de vote des étrangers », *Le Parisien* (12/10/06)
- > « Opération Votation citoyenne », *Ouest France* (14/10/2006)
- > « Des urnes pour le droit de vote des étrangers », *Ouest France* (16/10/06)
- > « Une semaine pour votation citoyenne, 3^{ème} édition », *Sud-Ouest* (16/10/06)
- > « Vote des étrangers : les citoyens consultés », *Lille Plus* (16/10/06)
- > « La troisième campagne pour le droit de vote des étrangers s'ouvre aujourd'hui », *L'Echo de la Haute Vienne* (16/10/06)
- > « Clair de l'urne », *Sud Ouest*

Plusieurs quotidiens reprennent le slogan de la campagne : « Si tout le monde votait ? »

> « Vote des étrangers, exprimez vous ! », *Le Courrier de Nantes*

> « Droit de vote pour tous », *l'Est républicain*

> « Droit de vote des étrangers : tous aux urnes », *Le Bien Public*

D'autres quotidiens reprennent les préoccupations de « Votation citoyenne » avec un clin d'œil à la campagne d'inscription sur les listes électorales qui viendra quelques semaines plus tard :

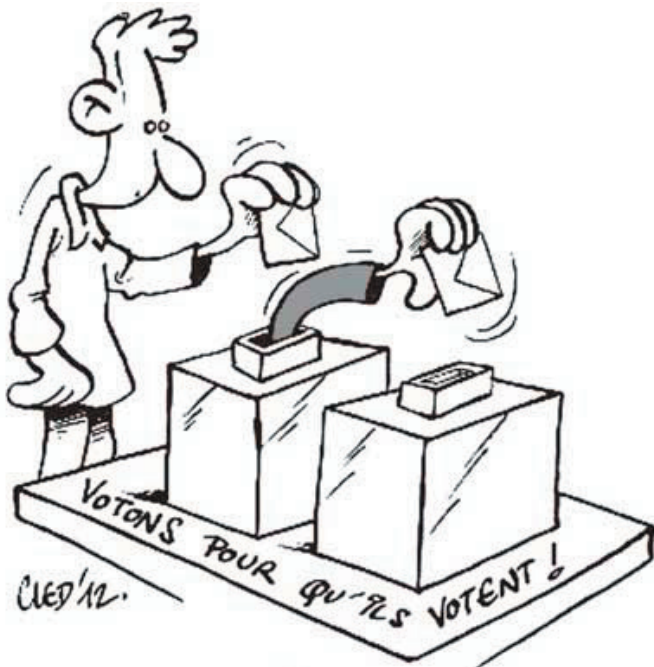
> « Les Français traînent sur le droit de vote des immigrés », *Le Monde* (12/10/2006)

> « Vote des étrangers : Grenoble dit " oui " », le site du *Nouvel Observateur* (23/10/2006)

> Enfin, *Presse Océan* du 24 octobre titre « Le droit de vote des étrangers mobilise toujours plus ».

Après avoir fait sa une en 2005 en titrant « Des voix pour le vote des étrangers », *Libération* déduit le 25 octobre 2006 « Etrangers, une étape vers les urnes ».

Cela démontre que les campagnes pour le droit de vote des résidents étrangers ont un écho de plus en plus important à la hauteur de la mobilisation militante. Que, comme le dit *Sud-Ouest*, le droit de vote des étrangers n'est pas un « songe oublié » mais reste une préoccupation de la vie politique. Reprenons *La Marseillaise* : « Un jour mon frère... nous voterons ensemble ». En 2008 !



Etrangers, vers les urnes !

L'opinion publique évolue indiscutablement en faveur du droit de vote des étrangers. On peut en 2007 estimer que plus de 60% de la population est favorable au droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les non européens, que près de 50% sont également favorables au droit de vote aux municipales et aux européennes pour les étrangers, c'est-à-dire à l'égalité des droits entre résidents communautaires et non communautaires. Quant aux élections législatives et présidentielles, en raison notamment de l'absence de toute campagne en ce sens, l'opinion publique est moins favorable pour que les étrangers puissent y participer.

En tout état de cause, il n'est plus possible de prétexter l'état de l'opinion publique pour refuser le droit de vote aux étrangers non membres de l'Union européenne.

Des élections importantes vont avoir lieu en 2007 (présidentielle et législatives). Faisons en sorte que les élus en tiennent compte.

Références

- ACER - Association pour une Citoyenneté Européenne de Résidence – 40 rue de Malte, Paris 75011 <http://perso.orange.fr/paul-oriol/votation.html>
- La lettre de la citoyenneté, www.lettredelacitoyennete.org
- *Résidents étrangers, Citoyens ! Plaidoyer pour une citoyenneté européenne de résidence*. Livre édité Presse Pluriel 2003
- www.ldh-france.org
- Secrétariat « Votation citoyenne » : LDH - Tél : 01 56 55 51 08 - pavlina.novotny@ldh-france.org
- Loi constitutionnelle n° 92-554 du 25 juin 1992
- « Le droit de vote des étrangers, état des lieux et fondements théoriques », Hervé Andres, Université Denis Diderot - Paris VII - (2007-02-09), thèse sous la direction de Monique Chemillier-Gendreau